



**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/81

QUESTION N°20

OBJET : RESSOURCES HUMAINES / CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

**L'an deux mille vingt-six
Le vingt-quatre juin
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Annie METAY - Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ
Valéry BOCZ - Sandrine VIBOUD - Nicolas PASTUR - Niarale TRAORE - Pascal SICRE
Axel OUHSAINE - Murielle SIMON Carole ANNEQUIN - Fabrice BERLEMONT
Christophe BATTAIS Kaddra ZAZOUI - Alexandre KARP - Séverine MARCO
Marcel BOTTALICO - Sonia DOS SANTOS - Karlson TABE AYUKNCHONG (arrivé à 20h55)
Claude CAUËT - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Jean-Claude CHEVRIER
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Christophe CONNAN

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Patrick MURCIA a donné procuration à Valery BOCZ
Niarale TRAORE a donné procuration à Christophe BATTAIS à compter de 22h15
Prisca AUGUSTIN a donné procuration à Eric BOSC
Arnaud CHAILLOU a donné procuration à Séverine MARCO
Jocelyne HAMON a donné procuration à Mathilde MISSLIN
Fahed HADJI a donné procuration à Marie-Françoise JOLLY
Amélie SANDRIN a donné procuration à Claude CAUET

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Séverine MARCO

M. Eric BOSC, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 33

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.313-1 et L.332.23,

Considérant l'accroissement de l'activité de certains services durant la période estivale,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents à temps non-complet afin de répondre à ces besoins ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **CREER** 21 (vingt et un) emplois non permanents, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les services suivants :
 - Centre de loisirs :
 - 4 postes d'adjoint d'animation, relevant de la filière animation, catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateur ; à temps complet
 - 10 postes d'adjoint d'animation, relevant de la filière animation, catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateur ; à temps non complet
 - Service Municipal de la Jeunesse :
 - 1 poste d'adjoint d'animation, relevant de la filière animation, catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateur ; à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation, relevant de la filière animation, catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateur ; à temps non complet
 - Centre social : 1 poste d'adjoint d'animation, relevant de la filière animation, catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateur ; à temps complet
 - Espaces verts : 2 postes d'adjoint technique, relevant de la filière technique, catégorie hiérarchique C, pour assurer l'entretien des espaces verts et des bâtiments ; à temps complet
 - Événementiel : 2 postes d'adjoint technique, relevant de la filière technique, catégorie hiérarchique C, pour assurer des tâches techniques (installation, manutention, démontage...) ; à temps non complet
- ✓ **AUTORISER** Monsieur Le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité
- ✓ **PRECISER** que les contrats seront d'une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois et que la rémunération sera calculée par référence au SMIC
- ✓ **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 24 JUNI 2026**

LE MAIRE

M. Eric BOSC



Transmis en Préfecture le : 30/06/2026

Publié(e) le : 30/06/2026

Exécutoire le : 30/06/2026